



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : Journée de la santé " Initiation à
la réflexologie" DU 24 JUIN**

**DÉCISION N° DM-23-259
EN DATE DU 20 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT que Madame Laura CHALIBERT, réflexologue, dont le siège social est situé au 26 rue Robert-Giraudineau à Vincennes, s'engage à assurer pour le compte de la Ville, l'organisation et l'animation d'ateliers collectifs de réflexologie palmaire ainsi que des séances individuelles de réflexologie plantaire dans le cadre de la Journée de la santé, le samedi 24 juin 2023, pour une dépense totale de 600€ net de taxes (six cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Laura CHALIBERT, réflexologue, dont le siège social est situé au 26 rue Robert-Giraudineau à Vincennes, qui s'engage à assurer pour le compte de la Ville l'organisation et l'animation d'ateliers collectifs de réflexologie palmaire ainsi que des séances individuelles de réflexologie plantaire lors de la Journée de la santé, prévue le samedi 24 juin 2023, sur l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville, pour une dépense totale de 600€ net de taxes (six cents euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé chargée des solidarités
et de la santé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230620-lmc1H10969H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/06/2023 Date de Publication : 20/06/2023
--